

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT EXPERIMENTAL **« L'école de demain, une centralité réinventée »**

Le Cerema et la Banque des Territoires lancent un programme d'accompagnement expérimental à destination des communes rurales des Hauts-de-France, pour faire de leur école ou groupe scolaire un levier au cœur des transitions et de la vitalité locale.

« Repenser l'école comme un levier de vitalité locale, de transition et d'optimisation du patrimoine communal. »

Règlement du programme d'accompagnement expérimental



Programme à destination des communes rurales de moins de 2000 habitants

Dépôt des candidatures jusqu'au 31 juillet 2026 inclus

par mail à : ecoles.de.demain.hdf@cerema.fr

Lancement des premiers accompagnements à l'automne 2026

1- Organisateur du programme

Le **Cerema** est l'acteur public de référence en matière d'aménagement des territoires. Il associe dans sa gouvernance l'Etat et les collectivités territoriales, ce qui lui permet d'être en prise avec les réalités des territoires, d'anticiper leurs besoins et de co-construire des solutions concrètes, durables, et adaptées.

Les défis et transitions auxquels les territoires sont confrontés sont nombreux. Gestion de l'eau, mobilité durable et solidaire, adaptation du bâti et des aménagements face à la chaleur, les enjeux sont complexes, mais aussi porteurs d'innovation et d'avenir.

Les équipes du Cerema Hauts-de-France déploient leur expertise auprès des collectivités et des services de l'Etat pour apporter un soutien renforcé aux territoires vulnérables, pour mener des actions à impacts et résultats rapides pour une meilleure qualité de vie des habitants, pour proposer un appui constant aux élus locaux, en zones urbaines comme en zones rurales ou littorales, et pour offrir une expertise accélérée pour inventer les solutions de demain.

Le Cerema accompagne les communes rurales, souvent peu dotées en ingénierie, dans leurs démarches d'optimisation, d'amélioration et d'adaptation de leurs écoles, en apportant son expertise scientifique et technique et en mobilisant les différents acteurs concernés. Il est présent dans des programmes tels que Villages d'avenir, mais peut aussi contractualiser directement avec les communes qui n'ont pas pu en bénéficier.

2- Partenaire du programme

La **Banque des Territoires** est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires.

En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. La Banque des Territoires, présente auprès des territoires depuis sa création, accompagne naturellement les territoires ruraux, avec une offre qui répond à leurs besoins essentiels.

Piloté par la Banque des Territoires, le programme EduRénov accompagne les collectivités territoriales dans la rénovation de leurs bâtiments scolaires, éducatifs et sportifs. Il vise à améliorer les conditions d'accueil des élèves, du corps éducatif et des usagers en général, ainsi qu'à réduire les consommations d'énergies des bâtiments, dont le coût progresse annuellement.

Les collectivités membres du programme EduRénov ont accès, selon leurs besoins et les niveaux de maturité de leurs projets, à :

- des ressources et des conseils – webinaires thématiques avec des experts, témoignages de collectivités, guides pratiques... ;
- des retours d'expériences concrets et incarnés, via nos fiches « cas d'écoles », vidéos, et à travers les lauréats annuels des Prix EduRénov ;
- une communauté de porteurs de projets pour échanger et pour s'inspirer ;
- du financement d'ingénierie – études techniques, soutien pour le montage financier du projet ou la concertation avec les usagers, études flash pour améliorer le confort d'été ou végétaliser la cour d'école, etc. – attribué au cas par cas ;
- des prêts à taux préférentiels, avec notamment le Prêt Transformation Écologique (prêt TEE).

Le cofinancement du programme d'accompagnement expérimental « L'école de demain, une centralité réinventée » s'inscrit dans le cadre du programme EduRénov de la Banque des Territoires.

3- Contexte et objectifs

Ces dernières années, les communes rurales font face à des mutations importantes : raréfaction des services de proximité, vieillissement de la population, baisse démographique, lien social à renforcer, nécessité de s'adapter au climat de demain ; et cela avec des contraintes budgétaires de plus en plus importantes. Dans ce contexte, les bâtiments scolaires et les cours d'école, lieux de vie au cœur des villes et villages, souvent sous-exploités en dehors du temps scolaire, peuvent être un support à la réponse apportée à ces défis. Ouvrir, sans négliger leur fonction première d'éducation des enfants de la commune, et diversifier les usages de ces lieux peut contribuer à renforcer la vitalité locale, améliorer la qualité de vie des habitants tout en optimisant l'utilisation d'un patrimoine communal aux possibilités multiples.

Les écoles sont en effet à la croisée des enjeux des collectivités. Leurs coûts de fonctionnement, et notamment ceux liés aux consommations énergétiques, sont importants et les conditions de confort (qualité de l'air intérieur, confort thermique, visuel et acoustique) y sont souvent insuffisantes, et ce malgré la nécessité d'offrir un environnement propice à l'apprentissage. À cela s'ajoute, aujourd'hui, la nécessité d'adapter ces lieux d'enseignement au changement climatique afin de permettre d'offrir aux élèves une continuité pédagogique, voire un lieu de refuge en cas d'évènement climatique extrême. L'intensification de l'usage de ces lieux représente donc une opportunité pour réfléchir à l'amélioration des conditions d'accueil des occupants (élèves, enseignants, agents communaux, ainsi que tout autre « nouvel » occupant) et à leur adaptation au changement climatique.

Pour apporter une réponse combinée à ces problématiques, le Cerema et la Banque des territoires, ont décidé de lancer un programme d'accompagnement expérimental intitulé « **L'école de demain, une centralité réinventée** », à destination des communes rurales de moins de 2000 habitants, non retenues dans les dispositifs Villages d'Avenir et Petites Villes de Demain.

Ce programme a pour objet d'accompagner, du diagnostic au pré-programme d'aménagement, **13 communes rurales volontaires** dans un projet global de transition de leur établissement scolaire, abordé dans le cadre d'une démarche exploratoire de diversification et d'intensification des usages de ces établissements, avec pour finalité de procéder à une rénovation (ou une extension)

L'accompagnement du Cerema portera à la fois sur les bâtiments et sur les espaces extérieurs, notamment les cours d'école.

La Banque des territoires apportera un soutien financier aux collectivités, notamment via le programme EdurénoV, accompagnant ainsi la transition environnementale des bâtiments scolaires.

Le programme a pour objectif d'aider les communes rurales à optimiser leur patrimoine scolaire et à mieux maîtriser la dépense publique. Il vise à les accompagner dans leurs investissements pour faire de ces équipements (bâtiments et cours d'école) des lieux d'accueil multi-usages pour une occupation plus intense, confortables, peu consommateurs d'eau et d'énergie, et adaptés au climat de demain.

En effet, si les méthodes d'adaptation d'une cour d'école ou de ses bâtiments sont aujourd'hui relativement connues, l'hybridation et la mutualisation des espaces sont encore rarement mis en place par les collectivités, notamment en milieu rural. Or les travaux de rénovation et de végétalisation ont des coûts non négligeables pour les communes, il s'agit donc ici de mettre en place une approche systémique centrée sur l'usage afin de garantir un investissement optimal, dans une réflexion globale de gestion du patrimoine immobilier de la commune.

Via ce programme, les communes lauréates seront accompagnées dans la valorisation d'un patrimoine communal majeur, avec des réponses opérationnelles apportées à des besoins concrets. Le Cerema accompagnera leur réflexion, les amènera à tester des solutions simples et durables, en leur proposant un accompagnement technique associé à une recherche de financement. La commune bénéficiera également d'un accompagnement collectif, partagera son expérience à travers la participation à des webinaires et manifestations rassemblant l'ensemble des communes du programme.

La démarche permettra enfin de renforcer le lien entre l'école et le village.

A partir de ces expérimentations, le Cerema produira une méthodologie nationale destinée aux territoires ruraux souhaitant s'engager dans une démarche d'optimisation de leurs établissements scolaires par l'intensification des usages et l'adaptation au changement climatique. Cette méthodologie pourra ensuite être déployée sur l'ensemble du territoire français.

4- Qui peut candidater ?

Le programme d'accompagnement expérimental s'adresse aux communes remplissant les critères cumulatifs suivants :

- Commune rurale située en région Hauts-de-France,
- Commune de moins de 2 000 habitants,
- Commune s'engageant à mener une réflexion sur la diversification des usages au sein du bâtiment de l'école ou du groupe scolaire, le cas échéant les espaces extérieurs.

A noter :

Seules les écoles publiques peuvent bénéficier des accompagnements du programme.

Avant de postuler, la commune s'assurera auprès de l'Education Nationale qu'il n'est pas envisagé, à court terme, de fermer l'école.

Les communes dont les écoles font partie d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) peuvent prendre part à la démarche, à condition que les bâtiments appartiennent toujours à la commune.

5- Comment candidater ?

Les candidatures doivent être présentées via le modèle joint en annexe.

Elles doivent obligatoirement détailler les informations suivantes :

- ❖ La commune porteuse du projet, le contexte local, et le cas échéant les partenaires associés à la réflexion ;
- ❖ L'école (ou le groupe scolaire) concernée par le projet et ses caractéristiques (surface bâtie et surface de cour, niveaux scolaires accueillis, nombre de salles de classes, nombre d'élèves, présence d'une cantine scolaire ou d'un réfectoire, autres activités accueillies comme le périscolaire, les centres de loisir, ou encore des activités associatives) ;
- ❖ Le projet de diversification des usages envisagé ;
- ❖ L'élus et le technicien référent pour le projet ;
- ❖ Le calendrier d'intervention souhaité ;
- ❖ La copie d'une information de la sous-préfecture locale concernant le projet, et le cas échéant son avis circonstancié.

Le programme sera diffusé selon les modalités suivantes :

- Insertion sur le site internet du Cerema ;
- Insertion sur Aides-territoires ;
- Relais par les préfectures et services de l'Etat.

Les candidatures doivent être transmises, avant le 31 août inclus, par mail à :
ecoles.de.demain.hdf@cerema.fr

6- Accompagnement proposé aux lauréats

13 communes lauréates pourront bénéficier, en 2026 et 2027, de l'accompagnement individuel et collectif détaillé ci-après, le Cerema assurant l'expertise technique, la Banque des Territoires accordant un cofinancement à hauteur de 50% du coût HT.

L'accompagnement individuel vise à :

- Contribuer à la réalisation d'un diagnostic qualitatif du bâti, des cours, et des usages, ainsi qu'à la définition des attentes des différents acteurs ;
- Identifier les leviers d'actions (usages, réglages, travaux) visant à l'amélioration de la performance énergétique, du confort des usagers, à la réduction de l'impact environnemental de l'école et à son adaptation au changement climatique ;
- Accompagner les communes dans leur réflexion sur la diversification et l'intensification des usages au sein de leurs établissements scolaires, et sur la place de l'école au sein de leur commune. La réflexion pourra se tenir notamment dans le cadre d'ateliers de co-construction, et contribuer ainsi à faire émerger les grands principes d'aménagement de la cour d'école et du bâti ;
- Contribuer à la sensibilisation, à l'implication, et à l'appropriation des enjeux par l'ensemble des acteurs et des usagers (enfants, personnel de l'éducation nationale, agents municipaux, ...)
- Assister la collectivité dans la rédaction d'un pré-programme exposant les fondements du projet, en termes d'objectifs et de moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la rénovation de l'école ;
- Identifier les aides et subventions susceptibles de participer au financement des études et des travaux.

L'accompagnement collectif a pour objectifs de :

- Aider les communes à approfondir la démarche et à la pérenniser ;
- Apporter des retours d'expériences inspirants aux communes ;
- Créer un réseau d'entraide et de partage entre les communes lauréates de l'AMI.

6.1- Détail de l'accompagnement individuel

Partie 1 : Diagnostic et sensibilisation

Afin de répondre à ces objectifs, le Cerema propose, pour chaque école, de :

- Présenter la démarche dans le cadre d'un conseil d'école ou d'une réunion publique;

- Sensibiliser les usagers aux enjeux et défis d'une rénovation d'école aujourd'hui et particulièrement à l'adaptation de leur école au changement climatique dans un contexte de baisse démographique ;
- Réaliser un diagnostic multithématique :
 - ➔ Diagnostic d'usages de l'école et analyse des possibilités d'intensification ;
 - ➔ Pré-diagnostic du bâti et définition d'un plan d'actions (usages, réglages, travaux) visant à l'amélioration de la performance énergétique, l'atténuation de l'impact environnemental, à l'adaptation au changement climatique de l'école et à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur ;
 - ➔ Diagnostic des usages actuels de la cour :

Entretiens avec les différentes parties prenantes : équipe enseignante, élèves, équipe technique, équipe périscolaire, élus, parents délégués ;

Diagnostic « en marchant » avec les équipes enseignantes et les services techniques ;

Demi-journée d'observation de l'utilisation de la cour ;

Approche bioclimatique et descriptif de la cour actuelle selon les données disponibles : ensoleillement, vent, ombrage, luminosité, imperméabilisation, végétation, qualité des sols (etc) ;

Diagnostic de la gestion des eaux pluviales.
 - ➔ Réaliser des entretiens/ateliers avec les différentes parties prenantes afin de définir les attentes et les contraintes de chacun vis-à-vis du projet de rénovation de l'école.

Les ateliers seront organisés selon des modalités adaptées à chaque commune : regroupement des usagers par centre d'intérêt, par type de public ou d'activité dans l'école, etc.

Partie 2 : Élaboration des principes d'évolution

Cette première partie de diagnostic permettra de faire émerger les attentes des différents acteurs et d'identifier les actions à mettre en œuvre (points forts à conserver, points à faire évoluer).

Le Cerema propose alors :

- D'accompagner l'élaboration de principes d'aménagement pour la cour et des principes de fonctionnement pour le bâti : ateliers de travail avec les différents acteurs (équipe enseignante, élèves - éco-délégués ou classe pilote -, équipe périscolaire). L'objectif est de faire du projet de rénovation de l'école et de végétalisation de la cour un projet pédagogique partagé entre les différents acteurs.

- D'établir les préconisations d'actions avec les usagers, de réglages, de travaux et d'aménagements et des recommandations intégrant les différents besoins issus du diagnostic et des ateliers.
- D'identifier les possibilités de gestion des eaux pluviales.
- D'élaborer un pré-programme identifiant les enjeux principaux et les objectifs à atteindre lors de la rénovation de l'école.
- De restituer ces préconisations dans le cadre d'un conseil d'école et/ou d'un comité de pilotage établi par la mairie.
- D'identifier les aides et subventions complémentaires susceptibles de participer au financement de l'opération (études et travaux).

A noter : Le Cerema ne réalisera pas de plan d'aménagement durant sa mission.

À l'issue de l'accompagnement du Cerema, la collectivité pourra faire appel à un programmiste pour la rénovation du bâti et à un paysagiste pour traduire d'un point de vue opérationnel les préconisations et les principes d'aménagement transcrits dans le pré-programme.

Partie 3 : Livrables

Les livrables fournis par le Cerema seront :

- La participation à une réunion de lancement de la démarche et son compte-rendu ;
- Un rapport comportant les diagnostics multithématiques, le retour des ateliers de concertation, des propositions sur les principes d'aménagement de la cour ainsi que sur les actions techniques (travaux et réglages) et d'usage à mettre en œuvre sur le bâti au service de l'intensification des usages ;
- Un pré-programme précisant les enjeux et les orientations prises par la collectivité concernant l'intensification des usages de l'école et incluant la rénovation du bâti et la végétalisation de la cour.
- Une réunion de restitution finale pour la collectivité ;
- La participation à un comité de pilotage de présentation du diagnostic (optionnel) ;
- Une réunion de restitution finale à destination de l'école (optionnel) ;

6.2- Détail de l'accompagnement collectif

L'accompagnement collectif se traduira par l'organisation de plusieurs webinaires par le Cerema. Les thématiques des webinaires pourront notamment concerner les grands enjeux de la rénovation des écoles, l'adaptation au changement climatique, l'introduction à la

chronotopie, l'introduction à la notion de coût global, la gestion des mobilités aux abords des écoles.

Les webinaires seront articulés en 2 temps : un temps théorique de sensibilisation et de retours d'expériences, suivi d'un temps d'échange et de partage afin de transposer les éléments présentés à l'échelle d'une commune rurale.

Un séminaire final mettra en avant les enseignements du programme. Organisé au dernier trimestre 2027, il rassemblera les communes lauréates pour faire le bilan de l'ensemble de la démarche. Une fiche synthèse sera rédigée pour chaque projet et diffusée sur le site du Cerema. Une publication détaillant l'ensemble des enseignements obtenus auprès des 13 communes lauréates sera également diffusée.

Ces retours d'expérience seront enfin valorisés dans des événements à portée régionale :

- le Comité d'Orientation Régional du Cerema Hauts-de-France, instance de gouvernance territoriale ;
- une Conférence Technique Territoriale destinée à un public élargi, organisée fin 2028.

7- Modalités de financement et de contractualisation

Chaque commune lauréate signera une convention de recherche et développement individuelle avec le Cerema. La convention détaillera l'intervention du Cerema sur le territoire de la commune (accompagnement individuel), et la mobilisation réciproque dans l'accompagnement collectif.

Le coût total de l'accompagnement individuel par le Cerema s'établit forfaitairement à 30 000€ HT, soit 36 000 € TTC. Sur présentation de la convention signée avec le Cerema, la Banque des Territoires, partenaire du Cerema, versera à chaque commune lauréate la somme de 15 000€ net, soit plus de 41% du coût total TTC. Ce versement fera l'objet d'un acte juridique de la part de la Banque des Territoires après réalisation des vérifications usuelles.

Le reste à charge de la commune s'élève donc à la somme de 21 000€ TTC.

L'accompagnement collectif des communes sélectionnées, la création de la méthodologie, et le pilotage de l'appel à manifestation d'intérêt sont pris en charge par le Cerema sur ses ressources propres.

Les communes lauréates apportent leurs questionnements, leurs terrains d'expérimentation, leurs bonnes pratiques, et leur participation aux temps individuels et collectifs.

8- Procédure de sélection des lauréats

Tous les dossiers de candidatures remplissant les conditions du présent règlement seront examinés par le Comité de sélection.

Le Comité de sélection arrêtera la liste des lauréats à partir des éléments transmis dans les formulaires de candidature. Il appréciera la diversité des situations rencontrées afin de disposer d'un panorama large de cas d'études.

L'organisateur du programme et son partenaire visent la sélection de 13 communes, réparties sur le territoire de la région Hauts-de-France.

9- Composition du Comité de sélection

Le Comité de sélection des lauréats de ce programme d'accompagnement expérimental sera présidé par le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Hauts-de-France. Il sera composé de :

- Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales, président du comité ;
- Deux représentants du Cerema ;
- Un représentant de la Banque des Territoires ;
- Un représentant de chacune des DDT(M) du territoire ;
- Un représentant de la DREAL.

10- Eligibilité des communes rurales candidates

Seront déclarées éligibles les communes rurales de moins de 2000 habitants, ayant identifié un(e) seul(e) école ou groupe scolaire de leur commune, et dont les dossiers déposés seront complets avant la date limite de dépôt des candidatures.

11- Critères de sélection des candidats

L'examen des candidatures s'appuiera sur les critères d'appréciation suivants :

- La qualité des descriptifs attendus ;
- La trajectoire démographique du territoire, les perspectives de maintien ou de diminution du nombre de classes dans la commune ;
- Les perspectives de travaux ou de rénovation de l'établissement scolaires concerné ;
- Les objectifs de diversification des usages proposés (projet en intérieur ou extérieur, ouverture au public, ouverture à des associations, location, etc) ;
- La priorité donnée aux communes non lauréates des programmes « Villages d'Avenir » et « Petites Villes de Demain » ;

Le comité de sélection recherchera une diversité de situations et de contextes territoriaux parmi 13 communes accompagnées.

12- Calendrier

Le programme se déroulera selon le calendrier suivant :

- Lancement du programme : 2 mai 2026
- Clôture des candidatures : 13 juillet 2026
- Annonce des lauréats : 31 juillet
- Conventionnements : août à novembre 2026
- Premiers accompagnements : septembre 2026*
- Fin des accompagnements individuels : 30 juin 2027 au plus tard

*Les accompagnements des communes démarreront à partir de septembre 2026 sous réserve de la signature de la convention liant le Cerema et la commune lauréate.

Les dates sont susceptibles d'évoluer en fonction d'éventuelles contraintes de calendrier.

13- Engagement des candidats et lauréats

Les candidats et lauréats s'engagent à :

- Mener une réflexion sur la diversification des usages au sein de leur école ou groupe scolaire concerné ;
- Participer aux différentes phases de l'accompagnement collectif, en complément de l'accompagnement individuel dont ils bénéficient ;
- Contractualiser avec le Cerema pour les prestations individuelles et collectives (marché de prestation de service de recherche et développement à coûts partagés et résultats partagés : Reste à charge après subvention de la Banque des territoires : 21 000€ TTC) ;
- Communiquer les informations nécessaires les concernant et répondre à toute demande de la part des organisateurs et structures partenaires.

14- Contacts

Le Cerema répondra à toutes les questions des candidats concernant le programme adressées à l'adresse suivante : ecoles.de.demain.hdf@cerema.fr